

J'ai déjà lu ça quelque part...

Tout au long de l'année 2007, la société Les Fonds d'investissement FMOQ inc. a publié une chronique financière dans chaque numéro du Médecin du Québec. Nous vous invitons à prendre quelques instants pour répondre aux questions qui suivent. Toutes les réponses ont été données dans un article de notre chronique en cours d'année.

1. Quelles sont les sommes maximales permises à titre de cotisations au REER pour les années d'imposition suivantes :

- Année 2007. a) 10 000 \$ b) 19 000 \$ c) 16 500 \$
- Année 2008. a) 10 000 \$ b) 20 000 \$ c) 19 000 \$

2. Concernant le prix du pétrole, pouvez-vous associer les années suivantes aux événements qui ont eu lieu ?

- | | |
|--------------|--------------|
| 1. 1998–1999 | 3. 2001–2002 |
| 2. 2000 | 4. 2003 |
- a) La crise asiatique
 - b) La récession mondiale
 - c) Le boom
 - d) La reprise économique

3. Sur la première tranche de 2500 \$ cotisés annuellement dans un REEE, quel pourcentage le gouvernement du Québec accorde-t-il à titre de subvention ?

- a) 5 %
- b) 15 %
- c) 10 %

4. Lequel des énoncés suivants concerne le calcul du rapport cours/bénéfice ?

- a) Le dividende annuel par action divisé par le cours du marché de l'action
- b) Le cours d'une action ordinaire divisé par le b-

néfice par action

- c) Le bénéfice net moins les dividendes privilégiés divisé par le nombre d'actions ordinaires émises et en circulation

5. À combien s'élève le plafond cumulatif des subventions fédérales accordées dans un régime enregistré d'épargne-études ?

- a) 4000 \$
- b) 7200 \$
- c) Aucun plafond cumulatif

6. Considérant qu'un investisseur est imposé au taux marginal le plus élevé (48,2 %), à combien sont imposés ses revenus de placement :

- sous forme d'intérêts :
 - a) 50 % b) 48,2 % c) 45 %
- sous forme de dividendes :
 - a) 48,2 % b) 35 % c) 29,7 %

TOUTE L'ÉQUIPE des Fonds d'investissement FMOQ vous souhaite de joyeuses fêtes ! 🍷

1111-1440, rue Sainte-Catherine Ouest, Montréal (Québec) H3G 1R8
Téléphone : 514 868-2081 ou 1 888 542-8597 ; télécopieur : 514 868-2088

740-2954, boul. Laurier, Québec (Québec) G1V 4T2
Téléphone : 418 657-5777 ou 1 877 323-5777 ; télécopieur : 418 657-7418

Courriel : info@fondsfmoq.com
Site Internet : www.fondsfmoq.com

Lignes d'information automatisées : 514 868-2087 ou 1 800 641-9929

1. Pour l'année 2007 : b) 19 000 \$
Pour l'année 2008 : b) 20 000 \$ (janvier 2007).
2. 1 : a) 2 : c) 3 : b) 4 : d) (juin 2007).
3. c) La subvention est établie à 10 % de la première tranche de 2500 \$ cotisés annuellement au régime d'un bénéficiaire (septembre 2007).
4. b) (août 2007).
5. b) Le plafond cumulatif s'élève à 7200 \$ par bénéficiaire (septembre 2007).
6. Sous forme d'intérêts, le taux d'imposition d'un revenu d'intérêts est de 48,2 % alors que celui d'un revenu de dividendes est de 29,7 % (novembre 2007).